



21 mars 2023

Le ministre des Finances, Ernie L. Steeves a déposé le budget 2023-2024 du Nouveau-Brunswick (Budget 2023 du N.-B.) le 21 mars 2023.

Le Budget 2023 du N.-B. prévoit un surplus de 862,6 millions \$ pour l'exercice 2022-2023, comparé au surplus de 35,2 millions \$ annoncé lors du budget précédent.

Les projections fiscales pour les trois prochaines années sont les suivantes :

Année	Surplus projeté / (déficit)
2023-24	40 millions \$
2024-25	27 millions \$
2025-26	39 millions \$

Mesures fiscales concernant les sociétés

Taux d'imposition des sociétés

Le Budget 2023 du N.-B. ne prévoit pas de changement aux taux d'impositions des sociétés ni à la limite de 500 000 \$ concernant les petites entreprises.

Taux d'imposition combinés sur le revenu des sociétés pour 2023 — fédéraux et provinciaux (Nouveau-Brunswick)

Tranches d'imposition	Fédéral et NB. combinés
Taux d'imposition des petites entreprises (non-FTZE¹)	11,5 %
Taux d'imposition des petites entreprises (FTZE)	7,0 %
Taux général d'imposition des sociétés	29,0 %
Taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation	29,0 %
Taux général d'imposition des sociétés (FTZE)	21,5 %

¹ fabricants de technologies à zéro émission

Mesures fiscales concernant les particuliers

Taux d'imposition sur le revenu des particuliers

Le Budget 2023 du N.-B. ne propose aucun changement aux taux d'imposition sur le revenu des particuliers. Le Nouveau-Brunswick a déjà annoncé une réduction des taux marginaux pour de nombreuses tranches d'imposition sur le revenu des particuliers pour 2023. Les tranches d'imposition indexées (\$) et les taux marginaux d'imposition respectifs (%) pour 2023 sont les suivants :

Tranches de revenu imposable et taux d'imposition marginaux

47 715 \$ ou moins 9,40 %	95 432 \$ - 176 756 \$ 16,00 %
47 716 \$ - 95 431 \$ 14,00 %	176,757 \$ ou plus





Les taux d'imposition combinés les plus élevés sur le revenu des particuliers pour 2023 — fédéraux et provinciaux (Nouveau-Brunswick):

Type de revenu	Taux d'imposition
Salaire/revenu en intérêt	52,50 %
Gains en capital	26,25 %
Dividendes déterminés	32,40 %
Dividendes autre que des dividendes déterminés	46,83 %

Ventes et autres mesures d'imposition

Le Budget 2023 du N.-B. ne propose aucun changement du taux de 15 % actuel de la TVH, qui regroupe la TPS fédéral de 5 % et la taxe de vente provinciale de 10 %.

Taxe sur le carbone

Comme annoncé précédemment, le Nouveau-Brunswick adoptera la mesure d'appui fédéral à la taxe sur le carbone et éliminera le système de tarification provincial à partir du 1er juillet 2023. Le gouvernement fédéral percevra la taxe sur le carbone et redistribuera les rabais après juin 2023.

Impôt foncier

Le Nouveau-Brunswick a réduit les taux d'impôt foncier par rapport à ceux de 2021 à partir du 1er janvier 2023 :

- → Réduction de 50 % pour les immeubles résidentiels non occupés par leurs propriétaires (immeubles d'habitation et autres immeubles locatifs)
- → 15 % de réduction pour d'autres immeubles résidentiels (y compris des foyers de soins) et pour des immeubles non résidentiels

Le Nouveau-Brunswick a accéléré son plan initial de réduction des taux d'impôt foncier en 2023; cette réduction avait été proposée à l'origine dans le <u>budget 2022 du N.-B.</u>

Autres changements notables



LOGEMENT

Promesse de plus de 100 millions \$
de financement au cours des trois prochaines
années pour construire 380 nouvelles unités de
logement public



SANTÉ

Apport de **3,6 milliards** \$pour les dépenses en soins de santé — une augmentation de 10,6 % par rapport à 2022

Visitez notre plate-forme <u>Budget 2023</u> pour en apprendre davantage sur le budget fédéral et les budgets provinciaux.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont de nature générale et sont basées sur des propositions susceptibles d'être modifiées. Il ne s'agit pas de conseils comptables, juridiques ou fiscaux ni d'une opinion fournie par Grant Thornton LLP au lecteur et ces informations ne doivent pas être interprétées de cette manière. Ce document peut ne pas être applicable dans certaines circonstances ou ne pas convenir à des besoins spécifiques et peut nécessiter de tenir compte d'autres facteurs non décrits dans le présent document.



À propos de Grant Thornton LLP au Canada

Grant Thornton LLP est un chef de file canadien en matière de comptabilité et de conseils offrant des services de vérification, de fiscalité et de consultation aux organismes des secteurs privé et public. Nous aidons les organisations dynamiques à atteindre leur pleine mesure et à croître en leur offrant des conseils judicieux et réalistes, qui reposent sur un large éventail de services. Grant Thornton LLP est un membre canadien de Grant Thornton International Ltd, dont les entreprises membres et correspondantes poursuivent leurs activités dans plus de 100 pays partout dans le monde.